

le bulletin

Information gouvernementale

Campagne d'information et de sensibilisation sur la santé mentale – Deuxième phase

Le gouvernement du Québec lançait récemment la deuxième phase d'une campagne d'information et de sensibilisation sur la santé mentale. Cette année encore, le thème de la dépression domine, bien qu'il soit abordé sous un angle nouveau. Cette campagne, qui vise à combattre les préjugés couramment véhiculés sur la dépression, se déploiera cet automne et cet hiver à la télévision, à la radio, dans Internet et par affichage.

Les préjugés sont généralement le fait d'un manque de connaissances et d'une prolifération d'idées fausses sur la **santé mentale** et sur la **maladie mentale**. Les maladies mentales ne sont pas des faiblesses personnelles, mais bien des maladies qui peuvent être soignées. La meilleure arme contre les préjugés à l'égard de la maladie mentale est l'information.

Cette campagne s'inscrit dans une vaste stratégie visant à améliorer l'accès à l'ensemble des services de santé mentale, stratégie consolidée dans le *Plan d'action en santé mentale 2005-2010 : La force des liens*. Ce plan mise également sur le renforcement des services de première ligne et sur une actualisation des pratiques.

Pour en apprendre plus sur cette campagne, sur la dépression et sur la santé mentale, consultez le site www.masantementale.gouv.qc.ca.

Dépression et suicide

Intimement liée au suicide, la dépression touche 80 % des personnes qui mettent fin à leurs jours. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les troubles dépressifs constitueront en 2020 la deuxième cause de maladie et d'incapacité, après les maladies cardiovasculaires.

Source : Communiqué du ministère de la Santé et des Services sociaux, 19 octobre 2008

Enquête québécoise sur la santé de la population

Une vaste enquête sur la santé de la population, dont les résultats seront diffusés à l'automne 2009, se poursuit dans toutes les régions du Québec.

Dans la **région de Montréal**, quelque 1150 personnes ont déjà participé à l'enquête depuis son lancement le 13 février 2008. À la fin de l'enquête, en février 2009, 2000 Montréalais âgés de 15 ans ou plus auront participé à des entrevues téléphoniques.

Cette initiative du ministre de la Santé et des Services sociaux vise à dresser le portrait de l'état de santé de la population grâce aux réponses d'environ 38 000 Québécois. Ce portrait permettra d'ajuster les soins et les services et d'offrir des activités de prévention qui correspondent mieux aux réalités actuelles.

La réalisation de cette enquête est sous la responsabilité de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). L'ISQ assure le respect de l'anonymat des personnes et l'entière confidentialité des réponses recueillies lors des entrevues téléphoniques. Choisis au hasard, les personnes sont invitées à répondre à différentes questions sur des sujets comme l'état de santé physique et mentale ainsi que sur certaines habitudes de vie qui ont une influence sur la santé.

L'information régionale colligée lors de cet exercice sera fort utile à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ainsi qu'aux nombreux établissements et organismes du territoire. En plus d'alimenter les processus de planification, que ce soit en matière de promotion, de prévention ou d'organisation des soins et des services, cette enquête permettra de cerner les problèmes de santé dans les différents groupes qui composent la population régionale et de fournir un portrait de l'état de santé de la population.

Source : Communiqué de l'Institut de la statistique du Québec, 20 octobre 2008

Pour tout savoir sur la santé

Si vous ne connaissez pas le **Guide Santé**, je vous invite à consulter Portail Québec (www.servicesquebec.gouv.qc.ca) ou encore le portail gouvernemental de Montréal (www.montreal.gouv.qc.ca).

Face à un problème de santé courant et non urgent, vous trouverez dans ce guide de l'information susceptible de vous aider. Consultez alors la section *Problèmes de santé courants*.

Si vous désirez obtenir de l'information sur un médicament et ses effets indésirables possibles, consultez la section *Médicaments*. Cette section est nouvelle.

**Guide
Santé**

Colloque sur le droit au travail sans discrimination à Montréal, les 13 et 14 novembre

Afin de souligner le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) tiendra un colloque sur le droit au travail sans discrimination à Montréal, les 13 et 14 novembre 2008. Une quarantaine de conférenciers et des centaines de participants proposeront des pistes d'action pour contrer la discrimination en emploi.

Des études rapportent que de 20 à 25 % des Québécois disent avoir été victimes de discrimination au cours des trois ou cinq dernières années, principalement dans leur milieu de travail. Cette proportion double chez les personnes des minorités visibles.

Le colloque abordera notamment l'épineuse question de la reconnaissance des diplômes obtenus et de l'expérience acquise à l'étranger, des appréhensions des employeurs face à l'embauche de personnes d'origines diverses, de la situation précaire des travailleurs migrants temporaires et de la pertinence des programmes d'accès à l'égalité.

Ces sujets et plusieurs autres seront abordés au colloque dans une perspective nationale et internationale.

Ce colloque est organisé en collaboration avec le Barreau du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Il est possible de consulter le programme détaillé du colloque ou de s'y inscrire au www.cdpedj.qc.ca.

Service-conseil en matière d'accommodement raisonnable

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) est prête à recevoir les appels d'employeurs et décideurs qui jugeraient utile de recourir au service-conseil qu'elle a mis sur pied pour les guider dans le traitement des demandes d'accommodement raisonnable qui peuvent leur être adressées. Ces demandes sont habituellement liées aux conditions de travail ou de prestation de services.

La Commission analysera chaque dossier en s'appuyant sur la Charte des droits et libertés de la personne et sur la jurisprudence existante en matière d'accommodements, particulièrement pour les demandes liées au handicap ou à la religion.

La Commission s'assurera du fait que les demandes d'accommodement ou les propositions de réponse par le décideur respectent les valeurs fondamentales de la Charte québécoise, particulièrement le respect de la dignité et de l'égalité de toute personne, dont le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'obligation de neutralité religieuse de l'État.

Ce service-conseil est réservé aux situations où la demande d'accommodement correspond à la définition juridique d'un accommodement raisonnable, c'est-à-dire si elle est liée à l'un des motifs de discrimination prévus par la Charte des droits et libertés de la personne. Il n'y a en effet que dans de tels cas que la jurisprudence

impose une obligation à l'employeur ou au dispensateur de services de tenter la mise en œuvre d'un accommodement raisonnable sans contrainte excessive.

La CDPDJ continuera, par ailleurs, de répondre aux demandes d'informations générales et encourage les citoyens à consulter son site Web (www.cdpedj.qc.ca) qui offre une large documentation sur l'ensemble des sujets liés aux droits de la personne et aux droits de la jeunesse.

Information : 514 873-5146

Source : Communiqué de la CDPDJ, 24 octobre 2008

Vaccination annuelle contre l'influenza



Le ministère de la Santé et des Services sociaux rappelle à la population québécoise l'importance de se faire vacciner pour se protéger de cette infection très contagieuse des voies respiratoires qu'on appelle l'influenza (grippe). Un nouveau vaccin est conçu chaque année en fonction des virus en circulation et la vaccination annuelle demeure le moyen le plus efficace de prévenir la maladie.

Cette année encore, le vaccin sera disponible dès le début du mois de novembre et offert gratuitement aux personnes à risque ainsi qu'à leur entourage.

Il ne faut pas confondre l'influenza avec le rhume. L'influenza se manifeste par des symptômes nettement plus marqués : forte fièvre, toux, fatigue intense. Très souvent, la personne infectée par le virus de l'influenza se voit même dans l'impossibilité de vaquer à ses activités quotidiennes. Pour les personnes à risque de complications en raison de leur âge ou de leur état de santé, les conséquences de l'influenza peuvent être plus graves, voire fatales, d'où l'importance de se faire vacciner.

Pour recevoir le vaccin, adressez-vous à votre médecin ou informez-vous au CLSC du centre de santé et de services sociaux de votre territoire.

Les personnes intéressées trouveront toute l'information nécessaire sur le site Web de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal (www.santemontreal.qc.ca).

Pour obtenir plus de précisions sur la campagne de vaccination contre l'influenza saisonnière, on peut également consulter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (www.msss.gouv.qc.ca/influenza).

PUBLICATION Portrait statistique de l'économie sociale de Montréal

Le 20 octobre dernier, la Conférence régionale des élus de Montréal et la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'UQAM ont lancé le *Portrait statistique de l'économie sociale de Montréal*.



Ce portrait nous apprend que l'économie sociale génère annuellement des revenus de deux milliards de dollars et représente 60 000 emplois directs.

Vous pouvez commander cette étude à l'adresse suivante :

Conférence régionale des élus de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal (Québec) H2X 1X6
economiesociale@credemontreal.qc.ca

Ce portrait est aussi disponible en ligne dans le site Web www.credemontreal.qc.ca.

Pour des renseignements sur les programmes et services du gouvernement du Québec, *c'est toujours aussi simple...* Téléphonnez-nous ou passez nous voir.

Renseignements :
Téléphone : 514 644-4545
Service ATS : 514 873-4626
www.servicesquebec.gouv.qc.ca

Services

Québec

